



**Séminaire thématique de l'AIST
Trésorerie Générale du Royaume du Maroc
Rabat – MAROC – 17 et 18 juin 2015**

TERMES DE REFERENCE

La réforme comptable du secteur public, les enjeux, les prérequis et conditions de succès

Le **besoin accru de transparence et de fiabilité des comptes publics** a conduit un certain nombre de pays à s'engager dans des réformes d'envergure de la comptabilité publique. Il s'agit de rendre compte de la gestion des fonds publics à l'ensemble des parties prenantes, le citoyen et sa représentation nationale, mais également les prêteurs et investisseurs.

La tenue de comptes publics sur la base d'une comptabilité générale tenue en droits constatés contribue à ces objectifs car elle permet de présenter la situation patrimoniale et financière des entités publiques. De fait, la comptabilité est un outil au service d'une gestion plus performante des finances publiques : la connaissance du patrimoine, des passifs et des engagements des entités publiques permet de faciliter les prises de décision les concernant. Il importe également que l'information comptable financière soit accessible à tous et non uniquement à des spécialistes.

Le soutien politique est déterminant dans le succès d'une réforme comptable compte tenu de ses impacts humains, organisationnels, informatiques et financiers.

La conduite de la réforme comptable repose sur des étapes clés : le choix du référentiel comptable, l'élaboration du bilan d'ouverture (dans ses aspects recensement et fiabilisation), la formation des acteurs et l'adaptation des systèmes d'information.

Le choix du référentiel comptable est déterminant : si les règles du secteur privé (normes IFRS par exemple) peuvent s'appliquer pour la plupart des activités du secteur public, certaines de ses activités, sans équivalent dans le secteur privé, requièrent d'adapter les normes du secteur privé, voire d'élaborer des normes spécifiques. Ces spécificités peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction du contexte politique, juridique, économique et social. Pour l'Etat, il s'agit notamment des activités liées à sa mission de régulateur économique et social.

Les travaux nécessaires à la constitution du bilan d'ouverture requièrent la mobilisation et l'attention de tous les acteurs de la chaîne comptable et financière, comptables et gestionnaires, compte tenu de la variété et du volume du patrimoine et des passifs et engagements à recenser.

Les contraintes liées aux difficultés de recensement et de valorisation de certaines composantes du patrimoine, mais également liées au degré de sophistication des systèmes d'information, peuvent nécessiter de prioriser les opérations significatives d'un point de vue financier pour constituer le bilan d'ouverture.

Pour ces raisons, en général, les pays qui se sont engagés dans cette réforme comptable s'inscrivent dans une démarche d'enrichissement et de fiabilisation continue de leurs états financiers.

Il convient de souligner que la qualité des comptes publics ne repose pas uniquement sur la qualité des normes comptables mais également sur les dispositifs de contrôle interne et d'audit interne ou externe.